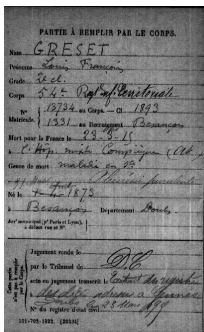


Greset Louis



Le drapeau du 54^e régiment d'infanterie territoriale



Fiche de décès (Mort pour la France) de Louis GRESET (Extrait du site du Ministère de la Défense : SGA / Mémoire des hommes)

GRESET Louis François

Né le 31 mars 1873 à Besançon, Louis GRESET est agriculteur à Gennes.
 Agé de plus de 35 ans lors de la déclaration de guerre, il est, à ce titre, affecté parmi les « Pères » de la territoriale ne devant pas être engagés en première ligne. Cependant, au fil des mois, cette restriction d'emploi va s'estomper avant de disparaître complètement avec la dissolution de l'armée territoriale le 1er août 1918, date à partir de laquelle les combattants, quel que soit leur âge, seront tous susceptibles de servir en première ligne.
 Atteint d'une pleurésie purulente contractée en service dans le Soissonnais, Louis GRESET succomba à l'hôpital de Compiègne en mars 1915.
 Il allait avoir 42 ans.

GRESET Louis "Mort pour la France", le 23 mars 1915, à l'âge de 42 ans.

L'armée territoriale

L'armée territoriale et sa réserve se composent d'hommes ayant accompli le temps de service dans l'active et la réserve, âgés d'au moins 37 ans, plus encore, après le prolongement de la période par la loi de 1913, et ne devant pas être engagés en première ligne.
 Par ailleurs les réformés et exemptés des classes 1887 à 1914 ont l'obligation de se faire recenser en mairie dès septembre et octobre 1914 afin de passer à nouveau devant le conseil de révision.
 Au total 145 régiments d'infanterie territoriale (RIT) sont mis sur pied en France au début des hostilités.
 Vu leur âge, ils étaient appelés familièrement les Pères.
 Les régiments territoriaux sont initialement prévus pour assurer un service de garde et de police dans les gares, les villes, les frontières, sur les voies de communication, à l'occupation et à la défense des forts, des places fortes, des ponts et autres lieux sensibles. Ils se trouvent par suite des circonstances, engagés dans la bataille ou avec une participation indirecte dans les combats.
 Les territoriaux effectuent de la même manière divers travaux de terrassement, de fortification, de défense, entretien des routes et voies ferrées, creusement et réfection de tranchées et boyaux. Ils sont également chargés de missions de ravitaillement et autres missions de soutien aux troupes de première ligne.
 Au fil des mois, alors même que la distinction dans l'emploi entre les régiments d'active et les régiments de réserve s'estompe, la spécificité de la territoriale cède la place à une utilisation commune à toutes les formations. De fait, les régiments territoriaux sont engagés en première ligne. Tout d'abord, les territoriaux ont pour mission la garde dans les tranchées de première ligne dans des secteurs dits « calmes », le mitraillage des lignes allemandes par tirs indirects, l'occupation des tranchées de départ, en soutien des divisions d'attaque. Puis ils sont engagés en première ligne où ils s'illustreront, en particulier, lors des grandes offensives allemandes de 1918.
 Le 1^{er} août 1918, tous les régiments territoriaux existants sont officiellement dissous et les hommes dispersés parmi les régiments d'active et de réserve.
 Dès l'ordre de mobilisation générale, le 54^e régiment d'infanterie territoriale auquel appartient Louis GRESET, est mis en dispositif de défense de Besançon qui est la ville de regroupement des hommes affectés au régiment, à partir des forts et des villages (dont Gennes) qui entourent la ville. Il participera ensuite à la bataille de Verdun en 1916 et à la bataille de Roulers (Belgique) en 1918.



Pont détruit sur l'Aisne



A l'arrière des lignes dans le Soissonnais



Territoriaux en charge du ravitaillement



Corvée d'eau pour les territoriaux



L'hôpital mixte de Compiègne



Chambre réservée aux malades



Transport « logistique » en arrière du front



Les « Pères » du 54^e RIT

